

Dossier de presse. Emplois de service aux particuliers « Femmes travail et migrations ». Rencontre débat du 11 octobre 2008

Général

Les Échos : « L'OFCE conteste l'efficacité du plan « Borloo » pour les services à la personne »

15/05/2008

Mis en place le 1er janvier 2006, le plan Borloo pour les services à la personne n'a pas permis d'accroître le nombre annuel de créations d'emploi dans ce secteur, estime l'OFCE sur la base de données ne dépassant pas 2006.

C'est un bilan sévère, mais partiel, que l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a tiré, cette semaine, de la dernière réforme des services à la personne. Lancé le 1er janvier 2006, le « plan Borloo » devait permettre la création de 500.000 emplois en trois ans (garde d'enfant, ménage, cours à domicile, etc.), en accordant de nouvelles réductions fiscales aux familles et en développant un nouveau titre de paiement : le chèque emploi-service. Selon Matthieu Lemoine, économiste à l'OFCE, les résultats sont très en deçà des objectifs annoncés. Pis encore : si l'on considère l'évolution annuelle des créations d'emploi, aucun changement significatif n'a été observé après la mise en oeuvre du plan gouvernemental, estime l'OFCE. Cet avis va à contre-courant de celui de l'Insee, qui observe une montée en charge depuis 2006, le secteur étant même à l'origine de près du tiers (+ 91.400 postes) des créations d'emplois de 2007.

Début de professionnalisation

L'interprétation que fait l'OFCE des statistiques officielles semble, en fait, aussi sévère que les objectifs de Jean-Louis Borloo étaient optimistes : Matthieu Lemoine a en effet comparé les créations d'emploi entre le deuxième trimestre 2004 et le deuxième trimestre 2005 (+ 77.900), avec celles observées entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2006 (+ 73.300) pour conclure à l'inefficacité du plan. Seuls les deux premiers trimestres de mise en oeuvre sont donc pris en compte. « *L'impact des mesures ne pourra être correctement apprécié qu'au terme de sa durée de trois ans d'application, le 31 décembre 2009* », a réagi l'Agence nationale des services à la personne hier.

Compte tenu de la fréquence des emplois à temps partiel, les données en « équivalent temps plein » sont encore plus édifiantes : en un an, le secteur n'aurait créé que 14.700 postes supplémentaires, ajoute l'OFCE. « *Les données plus récentes n'étant pas disponibles, un impact différé du plan ne peut pas être exclu* », admet toutefois l'économiste, qui observe aussi un début de professionnalisation du secteur, via le développement d'enseignes agréées (10.500 postes supplémentaires en 2007).

L'Humanité : « Les services à la personne peinent à recruter », Florent Gandois, 13 août 2008

Un secteur « en tension », dont les besoins augmentent constamment, et très féminin.

Les services à la personne sont en plein boom. Ce secteur recrute et ses besoins augmentent constamment. Les emplois sont variés : entretien ménager, assistance aux handicapés, prestation de bricolage et de jardinage ou encore assistance aux personnes âgées. Afin de promouvoir cette filière, l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) a été créée en 2005 dans le cadre du plan Borloo. Ce secteur très féminin - les femmes représentant 90 % des emplois salariés - a vu le nombre d'entreprises multiplié par dix en deux ans, passant de 500 à 5 000. Entre 2005 et 2007, le nombre de salariés a progressé de 20 % pour atteindre deux millions de travailleurs. 74 % des dirigeants du secteur envisagent par ailleurs de recruter d'ici à fin 2008, en CDI dans 65 % des cas.

Toutefois, cette envolée ne doit pas masquer les problèmes de recrutement. Trouver du personnel dans les services à la personne constitue un véritable casse-tête. Comme la restauration et le bâtiment, elle est qualifiée de « secteur en tension », c'est-à-dire qui souffre d'un manque chronique de main-d'oeuvre. Une étude, réalisée en Île-de-France en 2007 par le centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services, révélait ses difficultés. Effectivement, le recrutement arrive en tête des difficultés pour 87 % des entreprises en 2007, contre 57 % l'année précédente.

Les raisons de cette pénurie sont multiples : manque de motivation des candidats, orientés par défaut, pénibilité, rémunération trop faible, absence de moyen de locomotion et manque de formation. De plus, les professionnels se plaignent d'un manque de valorisation de ces métiers, qui freinerait les candidatures. La part du recours à la main-d'oeuvre sans papiers, bien que difficilement mesurable, représente vraisemblablement une composante importante des services à la personne. Selon l'ANSP, la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, aurait commandé une étude pour chiffrer la part de cette main-d'oeuvre irrégulière.

CAPGERIS, « Convention Collective des Entreprises de Services à la Personne », 10/04/2008

Feu vert de Xavier Bertrand pour la création d'une branche professionnelle.

En octobre 2007, après presque deux ans de travail, la Fédération des Entreprises de Services à la Personne (FESP) a

signé, avec les responsables syndicaux, un accord national professionnel pour les entreprises de Services à la Personne (SAP) portant sur le champ d'application de la future convention collective.

Après cet acte fondateur, et avec la décision (JO. 9 avril 08) que vient de prendre le Ministre Xavier Bertrand d'étendre ce champ d'application (qui rendra ainsi obligatoire l'application de cette convention pour toutes les entreprises dont l'activité principale entre dans son champ), nous entrons dans une nouvelle phase de discussion avec des conditions plus solides.

A l'heure où vont s'ouvrir les négociations, la détermination des employeurs est de pouvoir continuer à attirer des jeunes de qualité dans un métier d'avenir. Pour ce faire, l'entente entre la FESP et les organisations syndicales, ainsi que la prise de position de X. Bertrand est un message fort sur l'importance de ce secteur pour l'économie française. La FESP, qui qualifie cette décision d'« historique », poursuit son action pour la professionnalisation du secteur, notamment grâce à un plan de formation pour l'année 2008 qui compte déjà 9 000 inscrits.

Travailleuses sans papiers

AFP : La longue attente des travailleuses sans papiers, 8 juillet 2008

PARIS (AFP) — Les travailleuses sans papiers, souvent employées dans les services à la personne (gardes d'enfants, personnes âgées, etc), ne comprennent pas pourquoi leurs dossiers de régularisation tardent tant, alors que la demande dans le secteur est forte, selon des témoignages recueillis par l'AFP.

"Globalement, en Île-de-France, les choses ont l'air d'avancer pour les travailleurs sans papiers, mais pour les femmes ça n'avance pas !", déplore Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT, à l'origine il y a trois mois du mouvement en faveur des travailleurs sans papiers.

Seules six salariées sans papiers dans le secteur de l'aide à la personne, sur 90 dossiers déposés en préfecture par la CGT et les associations Droits devant et Égalité ont été régularisées, souligne-t-elle. "Le secteur de l'aide à domicile est sous tension, tout le monde demande de l'embauche pour ces femmes et qu'est-ce qu'on nous répond dans les DDTE (Directions départementales du travail et de l'emploi) ? Que ces femmes sont à temps partiels, qu'elles ne gagnent pas le SMIC mensuel, qu'elles n'ont donc pas de quoi vivre, donc on ne les régularise pas", ajoute Mme Blanche.

Les préfectures et les DDTE donnent en effet la priorité aux femmes déjà employées à plein temps ou apportant la preuve d'une promesse d'embauche à temps plein.

C'est grâce à ces femmes pourtant, que bien souvent, les familles font face à la pénurie de structures publiques, comme le manque de crèches.

"Il faut voir la réalité: la France a une population qui vieillit, mais aussi le premier taux de fécondité en Europe, les femmes travaillent, les structures collectives d'accueil manquent, donc il y a un réel besoin", explique Ana Azaria, présidente de l'organisation des femmes Égalité.

Marguerite Rollin a trouvé quelqu'un pour s'occuper de son père nonagénaire. "J'ai déposé un dossier pour demander sa régularisation car elle est compétente. Je pense que j'ai le droit de l'employer légalement, et qu'elle a aussi le droit d'être régulière", confie-t-elle.

Nadia Kaoutary, 42 ans, est arrivée du Maroc en 2004 avec un visa de touriste. "Je suis venue ici pour vivre" dit-elle, émue. Elle garde des enfants, fait du soutien scolaire, et d'autres tâches domestiques. Elle a trois employeurs, dont l'un vient d'accompagner son dossier de régularisation d'une promesse d'embauche. "Je n'ai jamais voulu frauder. Ni me marier, ni faire un bébé pour être régularisée", raconte Nadia qui attend d'être convoquée à la préfecture.

Pour Philippe Hédin, directeur de l'association La Vie à domicile, prestataire et mandataire dans le secteur des services à la personne "il y a un vrai manque de volonté politique".

"La situation de l'emploi dans ce secteur est plus difficile depuis quelques mois. Quand on dépose un dossier en préfecture pour régulariser quelqu'un on nous répond qu'il y a des Françaises disponibles. Pourtant ce travail a une mauvaise image et les Françaises font souvent ce choix par défaut et ne tiennent pas. Nous manquons vraiment de personnel", explique M. Hédin, dont l'association gère près de 170 salariés.

Fanta Sidibe Coulibaly est une des sept employées sans papiers de l'entreprise de nettoyage MA NET en grève depuis le 23 mai. Grâce au mouvement, elles ont obtenu de leur employeur chez qui elles travaillaient à temps partiel une promesse d'embauche à temps plein.

C'est pour elle une étape importante, mais, raconte-t-elle, "ce n'est pas terminé: on n'a pas encore les convocations de la préfecture. On attend".

L'Humanité : « Mary Poppins n'a pas de papiers », Marie Barbier, 13 août 2008

Nadia Kaoutary, Marocaine de quarante-deux ans, nounou studieuse. Sans papiers, elle a déposé un dossier pour obtenir sa régularisation.

Le coeur de Nadia est pris. Par un Français. Or Nadia Kaoutary n'a pas de papiers. Quand le jeu de l'amour et du hasard fait si bien les choses, pourquoi ne pas se marier pour avoir enfin une carte de séjour ? « Pas question, tranche l'amoureuse. Je veux me marier par amour, pas pour des papiers. » Nadia est comme ça, fière et indépendante. Haute

comme trois pommes, cette brune de quarante-deux ans a une volonté capable de déplacer des montagnes. Comme quatre-vingt-dix autres femmes sans papiers travaillant dans le secteur des services à la personne, Nadia a déposé un dossier de régularisation, soutenue par Femmes Égalité. « Cette lutte l'a transformée, raconte Ana Azaria, présidente de l'association. Elle est sortie du monde de la peur. »

Arrivée du Maroc comme simple touriste il y a quatre ans, Nadia n'est plus jamais repartie. Depuis, cette quadra cumule les petits boulots dans l'aide à domicile. À temps partiel, comme la majorité des salariés du secteur. Actuellement, elle a deux employeurs pour qui elle fait du ménage, de la garde d'enfants et du soutien scolaire vingt-cinq heures par semaine. Une sorte de Mary Poppins des temps modernes pour des familles débordées qui la considèrent comme une perle et ont signé sans hésiter les promesses d'embauche nécessaires à sa régularisation. Tous les jours, de 16 h 30 à 20 h 30, elle veille sur trois enfants : un grand de treize ans et des jumeaux de huit ans. « Je suis payée correctement, je ne souffre pas d'exploitation. Je ne vole pas le travail des Français, se justifie-t-elle. Personne ne veut faire ça. »

Avant de venir en France, elle a tout étudié : la géographie, l'histoire et les belles-lettres surtout. Titulaire d'une licence de littérature française à l'université de Casablanca, elle connaît Zola, Lamartine, Hugo sur le bout des doigts. Après ses études, elle devient secrétaire comptable dans une société d'expertise, pendant douze ans, avant d'être remplacée par des stagiaires non payés. Au Maroc, Nadia a laissé sa famille à qui elle ne parle plus. « Mon frère ne veut plus m'accepter, murmure-t-elle. Une femme qui a traversé les frontières n'est plus rien. Ici, je peux m'exprimer. Là-bas, c'est le père, le mari ou le frère qui gouverne. Seul, le statut social compte, sans mari ni enfant, je suis condamnée à être gouvernée. »

Sur sa vie de femme sans papiers, Nadia reste discrète. Arrivée seule en France, elle raconte à demi-mots qu'elle a pris contact avec Femmes Égalité, alors qu'elle était battue par un homme : « Beaucoup de femmes sans papiers sont maltraitées. Personne ne connaît nos douleurs. » La clandestinité condamne au silence. Comme ce jour où on lui a volé son sac. À l'intérieur, il y avait une enveloppe avec le salaire d'un mois. Un sans-papiers ne peut prétendre ni à l'ouverture d'un compte en banque ni au dépôt d'une plainte... Le rêve de Nadia ? Poursuivre ses études de littérature française. Et aller un jour à l'Opéra. Nadia avoue avoir pleuré devant la beauté du Palais Garnier, mais n'a pu se résoudre à y entrer : « Je sens qu'une femme sans papiers n'en a pas le droit. » Et rien ne la fera changer d'avis.

Le Parisien, 24 mars 2008, Pascale Égré « La servitude des bonnes des beaux quartiers »

Elles sont domestiques corvéables à merci, sans papiers, sous-payées, pour la plupart originaires des Philippines, et vivent dans des conditions souvent indécentes au service de familles aisées. Rares sont celles qui se rebellent.

La plupart, convaincues de ne « pas avoir le choix », se taisent et acceptent leur sort. Elles décrivent des « patrons gentils », qui offrent « une chance » au regard de la situation dans leur pays d'origine et dont les enfants deviennent « comme les nôtres ». Quelques-unes, après des années d'exploitation et d'espairs déçus, ou parce que la servitude s'est mue en esclavage, entament une démarche judiciaire pour faire valoir leurs droits. « Ils m'avaient promis plein de merveilles. Quand j'ai demandé s'ils pouvaient m'aider pour les papiers, c'est devenu un cauchemar », raconte Fanny, une Cap-Verdienne de 39 ans qui a passé dix ans au service d'un riche couple des Hauts-de-Seine et dix autres à batailler devant les tribunaux. Domestique, garde d'enfants, cuisinière, couturière, femme de ménage... Étrangères, sans papiers, sous-payées, elles sont - parfois des hommes aussi - les « petites bonnes » de familles aisées de Paris ou de la Côte d'Azur.

« N'est pas notre employée », s'est d'abord entendu répondre Angela, qui a porté son dossier devant le conseil de prud'hommes de Paris après neuf ans de service. « Un léger travail d'entretien » en échange d'une chambre de bonne, assure désormais la défense du couple qui l'utilisait, dirigeants d'une célèbre marque de vêtements branchés. « Ces gens établissent une relation quasi coloniale, où règne une totale hypocrisie », tempête Me Slim Ben Achour, avocat de Fanny et aujourd'hui d'Angela, qui se dit convaincu du « caractère discriminatoire » de ces situations. « C'est parce qu'elles sont femmes, venant d'Afrique ou d'Asie, et de couleur que ces conditions de travail leur sont faites », affirme-t-il.

Fuir au Canada

Le cas des domestiques philippin(e)s, très apprécié(e)s de l'élite de l'Ouest parisien, n'est un secret pour personne, ministère de l'Immigration y compris. Depuis l'automne, ce dernier négocie un « accord de gestion concertée des flux migratoires » entre la France et les Philippines qui « vise uniquement les emplois qualifiés et les étudiants ». Quid des employées de maison déjà présentes en France ? « Elles ne sont pas du tout concernées par l'accord. Cela en fausserait l'esprit », insiste un porte-parole de la Rue de Grenelle. Dans la communauté, pourtant rodée à une solidarité mêlant action des associations et des Églises, la crainte de l'expulsion est devenue telle que beaucoup s'organisent pour tenter l'émigration au Canada. « Trente sont partis en décembre », assure Rafaelito Gomez, qui bataille par ailleurs pour « l'intégration » de ses compatriotes via une petite association qui donne des cours de français.

A 8 € de l'heure, 12 maxi, « pas de paye » quand les patrons sont en vacances, il faudrait au minimum deux ans à Maria et Ruben, logés dans un 5 m² du XVI^e, pour réunir la somme nécessaire à un nouveau départ. Eux ne porteront jamais plainte. « Par peur et par ignorance de leurs droits », analyse Denis Mana-ay, qui travaille à l'église américaine du VIII^e arrondissement. « La révélation de ces affaires se heurte au principe de l'inviolabilité du domicile privé, où

elles sont en général confinées », souligne en outre le commandant de gendarmerie François Chambre, chef adjoint de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI). Quant aux très rares personnes qui osent briser le huis clos de ce phénomène caché - dont le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) rappelle qu'il ne se réduit pas aux beaux quartiers -, un autre combat fait de « très longues procédures » les attend. Avec, à la clef, déplore Sophia Lakhdar, présidente du CCEM, « des peines très peu dissuasives ».

Rue 89 : « Salariés sans-papiers: pourquoi les femmes passent à l'as », Chloe Le Prince, 5 août 2008

Vendredi 1er août, la CGT et l'association Droits devant! dressaient le bilan des grèves de sans-papiers qui courent depuis la mi-avril. Profitant du déblocage du dernier piquet de grève encore en place depuis le 15 avril, ils ont annoncé la régularisation de plus de 800 cas en trois mois et demi. Mi avril, pour la première fois, des travailleurs en situation irrégulière s'étaient en effet mobilisés, utilisant la loi qui veut qu'un étranger ayant une promesse de CDI dans un métier en tension soit régularisé. Grèves et occupations ont surtout permis d'amorcer les dossiers destinés aux préfectures, en mettant la pression sur les employeurs pour qu'ils effectuent les démarches. Dans bien des cas, ce pressing s'est révélé efficace : Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT, estime qu'il ne reste qu'une petite dizaine de cas non régularisés parmi les deux cents premiers grévistes.

Métiers en tension : les femmes aussi

En effet, dans bien des secteurs employeurs de main d'oeuvre immigrée, les métiers dits « en tension » sont nombreux. C'est le cas du bâtiment ou de la restauration. Mais c'est aussi le cas du nettoyage et des services à la personne, qui emploient de nombreuses femmes sans-papiers, par exemple pour des ménages ou la garde d'enfants. Or, en fin de semaine dernière, Francine Blanche dressait un tout autre bilan côté femmes: « En trois mois, on a obtenu la régularisation d'une dizaine de femmes tout au plus ! » La loi qui permet la régularisation des sans-papiers ayant obtenu une promesse d'embauche remonte au 7 janvier. Or elle est appliquée diversement d'une préfecture à l'autre. Si le texte adopté par le législateur se borne à préciser qu'il faut une promesse d'embauche en CDI dans un métier en tension, la pratique est tout autre, affirme Francine Blanche: « Certaines préfectures imposent des conditions d'ancienneté dans l'entreprise voire sur le territoire. C'est le cas de la plupart des préfectures en Île-de-France, où des sans-papiers s'entendent parfois demander quatre à cinq ans en France ou deux ans chez le même employeur. « Sur le papier, ce n'est pas précisé à temps plein, mais dans les faits, les sans-papiers qui se présentent avec un temps partiel sont recalés. » Or les femmes cumulent souvent plusieurs postes à temps partiel -un obstacle majeur, souligne la CGT. Dans plusieurs cas supervisés par Francine Blanche, elles ont officiellement un contrat à temps partiel, mais multiplient les heures supplémentaires

Temps partiel et intérim : des freins à la mobilisation

Le syndicat a d'ailleurs eu du mal à mobiliser les femmes au démarrage des occupations d'entreprises, notamment parce que ces dernières multiplient les employeurs et vont d'un site à l'autre. Un seul site a participé à la grève, celui de l'entreprise de nettoyage Manet (Paris, XI^e arrondissement), auquel Rue89 consacrait un reportage fin mai. La grève et l'occupation de l'entreprise a permis d'ouvrir la négociation avec l'employeur et d'arracher, début juillet, la requalification des salariées à temps plein. Mais Manet reste une exception et, sur une quarantaine d'entreprises occupées par des sans-papiers grévistes à partir du 15 avril, c'est le seul site qui embauche de la main d'oeuvre féminine. Toutefois, au diapason de la coordination femmes « Égalité », Francine Dumas note une donnée nouvelle : la mobilisation, certes timide mais progressive, des femmes sans-papiers employées par des particuliers dans le domaine des services à la personne - par exemple, la garde d'enfants. Pour la responsable CGT, « ces femmes sont plus isolées, mais on discute mieux avec les patrons qui, lorsqu'on leur explique la nouvelle loi, acceptent souvent de les passer à temps plein et de faire une promesse de CDI ». En fin de semaine dernière, Francine Blanche relevait « une première régularisation » dans ce secteur mais annonçait une petite centaine de dossiers prêts à être envoyés en Préfecture (...)